

## HOUNIE Jean-François

---

**De:** Thibaut BARBOTEAU <thibaut.barboteau@enoe-energie.fr>  
**Envoyé:** lundi 8 septembre 2025 09:35  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** Participation Enquête Publique - PLUi - Os Marsillon

Bonjour,

Le décret du 8 avril 2024, pris en application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi « APER »), précise les modalités de définition des zones propices à l'implantation d'installations photovoltaïques au sol sur espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ces dispositions, en particulier celles relatives à la mise en place de « Documents Cadres », conditionnent désormais la recevabilité des projets photovoltaïques non agrivoltaïques en dehors de ces zones préalablement définies. Le décret identifie notamment des terrains réputés incultes (au sens de l'article R.111-56 du code de l'urbanisme), ou encore des terrains non cultivés depuis au moins 10 ans, qui peuvent être intégrés à ces documents après expertise à l'échelle de la parcelle cadastrale.

La chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques a placé les Parcelles AD 329, AD 330, AD 331 dans son document cadre afin de faciliter le développement de projet photovoltaïque au sol comme vous pouvez le voir ci-dessous:

Parcelles éligibles à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur la commune de Os-Marsillon selon la loi APER dans la CC de Lacq-Orthez



Nous développons actuellement un projet sur ces parcelles d'environ 1MW. Elles n'ont pas fait l'objet de déclaration à la PAC depuis plus de 10 ans sur la partie Jaune ci-dessus, correspondant à la zone d'implantation photovoltaïque réelle. Ces parcelles sont aujourd'hui prévues en zonage A du futur PLUi. Cependant, étant fléchées pour le développement des énergies renouvelables, nous souhaiterions qu'elles soient classées en zonage Nr, Zone naturelle destinée au développement des énergies renouvelables, comme prévu dans le PLUi.

Je reste disponible si vous avez la moindre question et je passerai lors d'une permanence pour en discuter de vive voix.

Cordialement



**Thibaut BARBOTEAU**

Responsable Foncier Nouvelle Aquitaine

 [thibaut.barboteau@enoe-energie.fr](mailto:thibaut.barboteau@enoe-energie.fr)

 +33 6 62 16 82 61